AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1621
FR0004056851-FS0910

4 octobre 2018

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALNEVA SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 octobre 2018, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er octobre 2018, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA[1] et de CDC Entreprises Valeurs Moyennes, les seuils de 15% des droits de vote et 10% du capital de la société VALNEVA SE et détenir indirectement 8 810 485 actions VALNEVA SE représentant 16 267 270 droits de vote, soit 9,57% du capital et 14,51% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC	0	0	0	0
Bpifrance Participations SA	7 456 785	8,10	14 913 570	13,30
CDC Entreprises Valeurs Moyennes	1 353 700	1,47	1 353 700	1,21
Total CDC	**8 810 485**	**9,57**	**16 267 270**	**14,51**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société VALNEVA SE dans le cadre d'un placement privé[3].

À cette occasion, la société Bpifrance Participations a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 15% des droits de vote de la société.

[1] Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 92 106 952 actions représentant 112 137 509 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société VALNEVA SE en date du 27 septembre 2018.